

Doc 07: **PROMOUVOIR DES SOLUTIONS AXÉES SUR LA COMMUNAUTÉ ET ÉLABORER DES LOIS ET LEUR APPLICATION**

(Préparé par le groupe de travail sur la viande d'animaux sauvages aquatiques)

1. LOIS ET POLITIQUES RÉGIONALES RELATIVES À LA PROTECTION DES ESPÈCES DE FAUNE AQUATIQUE.

1.1. Conventions et traités mondiaux sur la biodiversité

La Convention de Ramsar sur les zones humides (1971) ; La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (1973) ; La Charte de la CEDEAO (1975) ; La Convention d'Abidjan (1981) ; La Convention sur la diversité biologique (CDB) (1992).

1.2. Politiques et stratégies régionales

Stratégie africaine de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illégal de la faune et de la flore sauvages en Afrique (2015) ; Politique environnementale de la CEDEAO (2008) et Plan d'action environnemental (2017) ; Plan de convergence forestière de la CEDEAO (2013) et (Stratégie ouest-africaine de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (validation technique : 2020)

1.3. Protocoles d'entente

Mesures de conservation pour les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique (1998) ; Conservation du Lamantin et des Petits Cétacés d'Afrique de l'Ouest et de Macaronésie (2008) ; Protocole (MoU) sur la conservation des requins migrateurs (2010)

1.4. Plans d'action de conservation

Plans d'action sur la protection et la gestion des requins (1995); Plan d'action sous-régional pour la protection et la gestion des requins (2002) ; Plan d'action de Dakar pour la protection des requins et des raies le long des côtes ouest-africaines (2014), Conservation de l'hippopotame nain (2012) ; Protection du crocodile nain d'Afrique de l'Ouest (2010) et du faux gavial d'Afrique (1992) ; Protection des tortues marines développée par l'IUCN SSC / Marine Turtle Specialist Group (1996).

2. NIVEAU D'APPLICATION DES LOIS

Les niveaux d'application varient à travers l'Afrique de l'Ouest. Le Bénin, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée Bissau, le Libéria, le Nigéria, la Sierra Leone et le Sénégal ont créé des Aires Marines Protégées et/ou des sites RAMSAR avec des niveaux de fonctionnalité variables. Une législation nationale existe dans la plupart de ces pays pour protéger les sites de ponte des tortues, mais l'application est faible avec peu d'arrestations, de saisies et de poursuites enregistrées. **Lorsqu'il existe des lois traditionnelles pour la protection de la faune aquatique, celles-ci sont souvent mieux appliquées que la législation nationale.** La faible conformité peut être attribuée aux faits suivants:

2.1. Manque de sensibilisation et d'éducation :

Les communautés locales prétendent ignorer les politiques et la législation existantes sur les espèces aquatiques de viande sauvage et démontrent une conscience limitée de la conservation. **Le manque de sensibilisation aux politiques existantes est également vrai pour le personnel des agences d'application de la loi.**

2.2. Défis liés à l'application de la loi :

Lorsque des lois et des politiques existent, les peines sont souvent faibles et ne sont pas suffisamment dissuasives pour les criminels. Les organismes chargés de l'application de la loi manquent de formation, de ressources humaines, financières et matérielles, et sont parfois corrompus, ce qui s'ajoute au défi logistique de surveiller des zones vastes et souvent éloignées. La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) est un problème majeur dans de nombreuses régions d'Afrique de l'Ouest, même là où des lois et des réglementations existent pour lutter contre la pêche INN. L'application fait souvent défaut et est aggravée par le manque de collaboration et de coordination entre les agences de pêche, de la faune et les autres forces de l'ordre.

2.3. Pauvreté et dépendance aux ressources aquatiques :

La pêche est un élément essentiel de l'économie locale et de la sécurité alimentaire pour de nombreuses communautés. Le respect de certaines lois (par exemple, les restrictions de pêche saisonnières) peut signifier la perte de leur principale source de revenus ou de nourriture. Les pêcheurs se plaignent de la destruction de leurs filets par les tortues marines ou les crocodiles et essaient donc de vendre ces animaux chaque fois qu'ils le peuvent, afin de récupérer leur perte ou de gagner de l'argent supplémentaire. Les tortues qui pondent sont capturées sur les plages et les œufs et vendus. Les données sont insuffisantes pour mesurer objectivement l'application de la loi au niveau régional, mais les efforts actuels sont clairement insuffisants, comme en témoignent les tendances des populations de tortues marines ci-dessous :

Common name	Latin name	IUCN status	Population trend
Green	<i>Chelonia mydas</i>	Endangered – EN	Decreasing
Hawksbill	<i>Eretmochelys imbricata</i>	Critically endangered – CR	Decreasing
Leatherback	<i>Dermochelys coriacea</i>	Data deficient – DD*	Unknown
Loggerhead	<i>Caretta caretta</i>	Endangered – EN**	Unknown
Olive ridley	<i>Lepidochelys olivacea</i>	Vulnerable – V	Decreasing

3. ENCOURAGER DES SOLUTIONS COMMUNAUTAIRES VERS L'APPLICATION DES LOIS ET LA RÉDUCTION DES PRISES DE VIANDE SAUVAGE AQUATIQUE

Les solutions communautaires devraient inclure la sensibilisation des communautés locales, l'amélioration des connaissances sur les espèces menacées et la gestion durable de la faune aquatique, mais aussi la diffusion de la législation existante et la promotion d'alternatives aux moyens de subsistance. L'implication de la communauté dans la gestion est également essentielle. Ces solutions peuvent être mises en œuvre via:

3.1. Éducation et sensibilisation :

Les communautés locales ne sont pas toujours conscientes de l'importance de la conservation de la biodiversité ou des conséquences à long terme de la surexploitation. Les programmes d'éducation et de sensibilisation peuvent les aider à comprendre l'importance de l'utilisation durable des ressources.

3.2. Gestion communautaire :

Encourager les communautés locales à jouer un rôle actif dans la gestion de leurs ressources aquatiques, par exemple par le biais de comités ou conseils locaux, qui peuvent établir leurs propres réglementations (dans les limites du droit national/international), surveiller la conformité et gérer les conflits.

3.3. Suivi participatif :

L'implication de la communauté dans le suivi écologique des ressources créera un sentiment d'appartenance et générera des données précieuses pour la gestion. Les techniques pourraient inclure

des patrouilles dirigées par la communauté ou des initiatives scientifiques citoyennes où les habitants signalent les observations d'espèces particulières.

3.4. Moyens de subsistance alternatifs :

La surexploitation découle souvent d'un manque d'alternatives. Offrir une formation et un soutien aux moyens de subsistance alternatifs (dans l'agriculture, l'aquaculture, l'écotourisme ou l'artisanat) peut aider à réduire la pression sur les ressources aquatiques.

3.5. Partage des bénéfices :

L'application de la loi est plus probable si les parties prenantes perçoivent des avantages directs des activités de conservation. Cela pourrait impliquer le partage des revenus du tourisme, la création d'emplois ou la fourniture d'eau potable, d'éducation et de soins de santé.

3.6. Pratiques culturelles, connaissances traditionnelles, autonomisation et droits légaux :

De nombreuses communautés locales ont des pratiques culturelles et des connaissances traditionnelles pour une utilisation durable des ressources naturelles. Les reconnaître, les respecter et les intégrer peut contribuer à des stratégies de conservation plus efficaces et mieux acceptées. Veiller à ce que les communautés aient des droits légaux sur leurs terres et leurs eaux peut les intéresser à la conservation de ces ressources. Donner aux communautés les moyens de faire respecter ces droits peut également les aider à résister aux pressions extérieures susceptibles de conduire à la surexploitation.

4. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS RÉGIONALES D'APPLICATION DE LA LOI

- Formation (législation, espèces, surveillance, application, etc.)
- Bases de données (écologiques, saisies, poursuites, etc.)
- Coordination (partage d'informations, planification et mise en œuvre conjointes, ressources)

5. FINANCER DES SOLUTIONS COMMUNAUTAIRES ET UNE MEILLEURE APPLICATION DE LA LOI

- Cartographier les bailleurs de fonds en termes de leurs intérêts géographiques et thématique
- Mécanismes institutionnels pour une collecte et une gestion durable des fonds

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- Les lois traditionnelles de protection de la faune aquatique sont souvent appliquées plus efficacement que la législation nationale. Les solutions communautaires peuvent donc être des outils puissants pour la conservation des espèces aquatiques sauvages, mais doivent être alignées sur les politiques mondiales, régionales et nationales.
- Le manque de sensibilisation aux politiques existantes est une menace majeure pour la conservation des espèces aquatiques de viande sauvage et cela est vrai pour les communautés locales ainsi que pour le personnel chargé de l'application des lois. D'autres contraintes incluent le manque de ressources humaines, technologiques et financières pour l'application de la loi ; la pauvreté ; et le manque d'options de subsistance alternatives pour les communautés.
- La conservation des espèces aquatiques de viande sauvage a été largement menée en vases clos sectoriels et par des agents d'application de la loi insuffisamment formés.

Recommandations : _

- Identifier, documenter et diffuser les expériences et les meilleures pratiques dans l'utilisation des lois traditionnelles pour la conservation des espèces aquatiques.

- Concevoir des supports pédagogiques et des campagnes autour des politiques et législations existantes pour la conservation et l'utilisation durable des espèces aquatiques de viande sauvage ; élaborer des propositions de projets et lever des fonds pour combler les lacunes en matière de ressources humaines et de logistique dans l'application tout en offrant diverses alternatives de moyens de subsistance qui sont acceptables pour les communautés.
- Repenser les systèmes et outils locaux de gouvernance de la biodiversité pour inclure les institutions communautaires et les connaissances locales, sécuriser l'accès aux ressources pour les groupes communautaires de conservation, améliorer la coordination et le partage équitable des avantages entre toutes les parties prenantes.
- Mener une analyse des lacunes et une évaluation des besoins pour identifier les manuels et les programmes de formation existants ou développer si nécessaire et collecter des fonds pour le déploiement de programmes de formation pour les agences d'application de la loi.
- L'établissement d'une base de données des donateurs et de leurs intérêts peut être combiné avec la conception d'institutions et de partenariats durables pour une conservation efficace des espèces de viande sauvage aquatique.

Michael Balinga
Combatting Wildlife Trafficking (CWT) Lead
West Africa Biodiversity and Low Emissions Development (WABILED)
m.bessikebalinga@tetrattech.com
www.tetrattech.com

Maximin Kouacou Djondo
Water Science & Engineering Department,
IHE Delft Institute for Water Education
Benin Environment and Education Society
OceanCare Western Africa
CMS Aquatic Wildmeat Working Group
mdjondo@oceancare.org

Références

- Appiah-Opoku S (2007) Indigenous beliefs and environmental stewardship : a rural Ghana experience. *J Cult Geogr* 24(2):79–98
- Bell, R.H.V. (1985) Monitoring of illegal activity and law enforcement in African conservation areas. In *Conservation and Wildlife Management in Africa* (eds Bell, R.H.V. & McShane-Caluzi, E.), pp. 317–351. US Peace Corps, Washington, DC, USA.
- Benkahla, A., Hochet, P., & Lavigne, D. P. (2013). Gérer ensemble les ressources naturelles du territoire : guide méthodologique pour promouvoir et consolider une gestion négociée des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest [+ Glossaire pp. 55-78].
- Bennett, E. L., 2011 : Another inconvenient truth : the failure of enforcement systems to save charismatic species. *Oryx*, 45 : 476–479.
- Brashares JS, Arcese P, Sam MK, Coppolillo PB, Sinclair ARE, Balmford A (2004) Bushmeat hunting, wildlife declines, and fish supply in West Africa. *Science* 306:1180–1183
- Djondo, M.K., et al. (2023). Mapping the survival habitats and analysing the migration strategy of the African manatee (*Trichechus senegalensis*) in the Ouémé Valley in Benin, *in press*
- Djondo, M.K., et al. (2023) Sea Turtles of the Benin Coast: Pressure and Ethnozoology, *in press*
- Djondo, M.K., et al. (2023) Sociological considerations and forms of use of *Trichechus senegalensis* (the African manatee) in the Ouémé Valley in southern Benin, *in press*
- Düerr, B. (2017). *Haro sur le braconnage. Afrique Renouveau*, 31(1).
- Dutton, A. J., Gratwicke, B., Hepburn, C., Herrera, E. A., & Macdonald, D. W. (2013). Tackling unsustainable wildlife trade. *Key topics in conservation biology* 2, 74-91.

-
- Granier, L. (2008). Aspects contemporains du droit de l'environnement en Afrique de l'ouest et centrale (No. 69). IUCN.
- Henson, D. W., Malpas, R. C., & Floris, A. C. D. (2017). Application des lois sur les espèces sauvages dans les aires protégées d'Afrique sub-saharienne. Évaluation des bonnes pratiques. Document occasionnel de la Commission de sauvegarde des espèces de l'IUCN, (58).
- Hilton-Taylor, C., & Brackett, D. (2000). 2000 IUCN red list of threatened species.
- Ingram, D.J., Prideaux, M., Hodgins, N.K., Frisch-Nwakanma, H., Avila, I.C., Collins, T., Cosentino, M., Keith-Diagne, L.W., Marsh, H., Shirley, M.H. and Van Waerebeek, K. (2022). Widespread use of migratory Megafauna for aquatic wild meat in the tropics and subtropics. *Frontiers in Marine Science*, 9, p.112.
- Jachmann, H. (2008a) Monitoring law-enforcement performance in nine protected areas in Ghana. *Biological Conservation*, 141, 89–99
- Johnson-Salami, L. (2022). Wildlife Briefing.
- Niasse, M. (2004). La gouvernance de l'eau en Afrique de l'Ouest : Aspects juridiques et institutionnels : compte rendu de l'atelier de l'IUCN" Gouvernance de l'eau : aspects juridiques et institutionnels de la gestion des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest" (No. 50). IUCN.
- Pires, S. F., & Moreto, W. D. (2017). Preventing wildlife crimes: Solutions that can overcome the 'Tragedy of the Commons'. *Transnational environmental crime*, 419-442.
- Reid, A., & Williams, M. (2021). Illegal Wildlife Trade and Financial Investigations in West Africa. *RUS/ Occasional Paper*. London: Royal United Services Institute.
- Wiafe, E.D. (2016) Wildlife laws monitoring as an adaptive management tool in protected area management in Ghana: a case of Kakum Conservation Area. *SpringerPlus*, 5, 1440.